

## AUXONNE.

26 mai 1350. — Ordre d'informer sur l'état de la monnaie que le duc de Normandie avait ordonné d'ouvrir à Auxonne.

## BAYONNE.

27 août 1492. — Bertrand de Larroy, maître particulier.

4 novembre 1494. — Bertrand de Larroy, maître particulier.

24 septembre 1496. — Jacques de Lavigne est reçu tailleur et prête serment.

4 novembre 1496. — Pierro de Lahitou présente des lettres du 30 juillet 1496 lui donnant la maîtrise pour dix ans, à commencer le jour où expirera le bail de Bertrand de Larroy ; entérinement différé jusqu'à modification de ses lettres. Il s'oppose à ce qu'on en nomme un autre.

12 novembre 1496. — Défense à Jacques de Lavigne, tailleur, de graver dorénavant des fers à la différence de Bertrand de Larroy.

23 décembre 1496. — Auger de Yriart, commis, prend pour différences, sur l'or et l'argent, une étoile ayant au milieu un point clos, au commencement des lettres, après la différence de la ville.

14 juillet 1497. — Bertrand de Larroy, naguère maître particulier, est en prison à la Conciergerie de Paris.

19 juillet 1498. Fers à écus, à demi-écus et à douzains, envoyés de Paris pour Bertrand de Larroy.

16 octobre 1499. — Le Roi écrit aux avocats et procureurs généraux du Parlement, au sujet de Bertrand de Larroy, qui, disputant la maîtrise à Auger de Yriart, a réussi à obtenir du Parlement un arrêt qui lui rend la maîtrise, à condition qu'il payera tout ce qu'il redoit au Roi. Il n'a rien payé, et est en possession. Ordre d'y aviser.

24 mai 1502. — Bertrand de Larroy (qui a ouvert du 21 février 1490 au 24 janvier 1499) n'est plus vivant.

15 mai 1503. — Augier de Hiriart (*sic*) sommé de comparaître.

18 août 1506 au 26 août 1507. — Augier de Hiriart et Jehan de Marrac maîtres particuliers.

Novembre 1507. — La monnaie est supprimée et rétablie par lettres royales du 14 juillet 1508.

5 août 1508. — Envoyé l'ordonnance et les patrons des écus et blancs au porc-épic.

7 septembre 1508. — La chambre des monnaies décide que Jehan de Marrac sera seul chargé de l'ouvrage de la monnaie.

7 septembre 1508. — Permis à Jehan de Marrac, maître particulier, de faire 400 marcs de deniers tournois. — Des fers à écus et à grands blancs au porc-épic lui sont remis.